



ELECTIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE 2018

**MODELE DE LA DECLARATION DE MISE A DISPOSITION PREVUE A L'ARTICLE 22bis, §4, alinéa 2,
DU CODE ELECTORAL COMMUNAL BRUXELLOIS**

NOM DU PARTI

**DECLARATION DE MISE A DISPOSITION DU NUMERO D'ORDRE COMMUN ATTRIBUE AU SIGLE
PROTEGE :**

Le(a) soussigné(e).....
domicilié(e)

délégué(e) suppléante¹ du PARTI dans l'arrondissement administratif de
Bruxelles-Capitale, agissant dans le cadre de l'art.22 bis, §4, alinéa 2, du Code Electoral Communal
Bruxellois, autorise la liste portant le sigle; conduite à
.....² par le(a) candidat(e) en tête de
liste³ à se réclamer du numéro d'ordre commun attribué
au sigle protégé⁴.

Par cette mise à disposition, le parti renonce dès lors,
pour les élections communales du 14 octobre 2018, à déposer dans cette commune, une liste sous le
sigle⁵

Fait à....., le |_|_| . |_|_| . 20|_|_|.

Signature de la personne déléguée par le parti

Nom et prénom :

¹ Biffer la mention inutile

² Indiquer le nom de la commune où la liste est déposée

³ Indiquer le nom et le prénom du candidat tête de liste

⁴ Indiquer le numéro d'ordre commun

⁵ Indiquer le sigle qui a été protégé et a reçu le numéro d'ordre commun